

Hébergement - TNT OM Base - Standard

ANNEXE H6 - Procédures

OFFRE DE REFERENCE 2022

Version 2022_1 du 8 juillet 2022

TABLE DES MATIERES

1. PROCEDURES RELATIVES A L'INSTALLATION ET LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE HEBERGEMENT TNT OM BASE ET STANDARD	3
1.1. Préparation par TDF de l'accueil sur le Site considéré	3
1.2. Etablissement et validation du Dossier de Réalisation de l'Opérateur Tiers	4
1.2.1. Dossier de Réalisation.....	4
1.2.2. Validation du DR	4
1.3. Installation de la Station Radioélectrique par l'Opérateur Tiers sur le SITE	5
1.3.1. Travaux d'installation de la Station Radioélectrique	5
1.3.2. Dossier des Ouvrages Exécutés ou DOE	5
1.4. Logigramme de la procédure de recette et de Mise à Disposition du Service Hébergement TNT OM Base et Standard	6
2. PROCEDURE DE MAINTENANCE DU SERVICE HEBERGEMENT TNT OM BASE ET STANDARD	8
2.1. Classes d'interruptions programmées	8
2.1.1. Modalités d'arrêt de la station d'émission de l'Opérateur à la demande de TDF	8
2.1.2. Durée réelle des interruptions	8
2.1.3. Positionnement du début et de la fin réelle des interruptions programmées.....	8
2.2. Conditions d'interruption	9
2.2.1. Maintenance préventive	9
2.2.2. Maintenance corrective décalée.....	9
2.2.3. Travaux	9
3. INFORMATIONS EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE HEBERGEMENT TNT OM BASE ET STANDARD	10



1. Procédures relatives à l'installation et la Mise à Disposition du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD

1.1. Préparation par TDF de l'accueil sur le Site considéré

La Proposition Technique et Commerciale Hébergement TNT OM BASE et STANDARD mentionne la date de Mise à Disposition de l'Emplacement Cohabitant ou la Place Cohabitant au titre du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD tenant compte du planning global de déploiement des Sites et le cas échéant, les dates de Mise à Disposition pour les autres composantes du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD (emplacement pylône, emplacement outdoor, etc.).

Conformément au §12 « Comité de suivi » des Conditions Générales de Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD et DiffHF-TNT OM BASE ET STANDARD, l'Opérateur Tiers et TDF tiennent régulièrement à jour le planning des dates de Mise à Disposition.

- ✓ TDF réalise l'ensemble des travaux d'aménagement afin de fournir les prestations prévues dans la Proposition technique et Commerciale Hébergement TNT, permettant ainsi l'accès de l'Opérateur au Site pour l'installation de sa Station Radioélectrique.
- ✓ Comme indiqué au § 3.2.2.3 de l'Offre de Service Hébergement TNT, après finalisation de tout ou partie des travaux de préparation par TDF, les prestations relatives à la Proposition Technique et Commerciale Hébergement TNT font l'objet d'une recette conjointe par l'Opérateur Tiers et TDF conformément au Titre I de l'Annexe H4 de l'Offre de Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD .
- ✓ A l'occasion de la recette, TDF et l'Opérateur procèdent à l'ouverture de chantier en présence des sous-traitants de l'Opérateur, avec notamment l'établissement du plan de prévention travaux pour permettre à l'Opérateur et à ses sous-traitants d'installer la Station Radioélectrique de l'Opérateur Tiers sur le Site.
- ✓ En cas de réserves sur la fourniture du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD, l'Opérateur Tiers et TDF conviendront :
 - soit d'une nouvelle date de recette à l'issue de laquelle seront levées les réserves ;
 - soit de prononcer la Mise à Disposition de tout ou partie du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD en mentionnant sous forme de réserves les écarts constatés par rapport à la Proposition Technique et Commerciale Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD.

1.2. Etablissement et validation du Dossier de Réalisation de l'Opérateur Tiers

1.2.1. Dossier de Réalisation

L'objectif d'un Dossier de Réalisation (DR) est de :

- décrire l'ensemble des travaux complémentaires à réaliser (texte + plans) par l'Opérateur Tiers,
- préciser les modalités d'exécution des travaux (notamment planning des travaux);

Le DR est réalisé en tenant compte des contraintes spécifiques à chaque Site et de la nécessité de garantir la sécurité des personnes et des biens en étudiant particulièrement :

- la cohérence des systèmes de sécurité mis en œuvre pendant la phase travaux ;
- la pérennité des ouvrages exécutés ;
- la pérennité et l'intégrité mécanique des bâtiments et de l'environnement sur le Site ;
- la sécurité et l'exploitabilité optimale du Site pendant et après la phase de travaux.

Le DR sera rédigé en tenant compte des prescriptions du cahier des charges des travaux réalisés par l'opérateur Tiers (annexe H 5)

Un DR comporte à minima 3 volets :

- un descriptif des travaux
- un dossier de plans associés
- un planning des travaux et installation d'équipement

De plus pour les sites équipés d'un dispositif de contrôle d'accès, l'opérateur Tiers devra joindre à son dossier de réalisation les informations nécessaires à la fourniture des badges (cf. annexe H7, règles d'accès aux sites gérés par TDF)

Les plans du DR seront fournis sous forme papier (format A3) et informatique en « .pdf » ou « .dwf » ou « dwg ».

Plans à fournir :

- plan d'implantation des baies, coffrets muraux et équipements, dans l'emplacement mis à disposition dans la salle cohabitée
- plans de masse avec positionnement des équipements installés en out-door (baie outdoor, parabole...)
- plan de fixation des antennes dans le Pylône
- plan de cheminement de câbles extérieurs et intérieurs
- schéma de principe de la distribution d'énergie (avec interfaçage avec CPAU de TDF)

1.2.2. Validation du DR

Après analyse du dossier de réalisation, TDF procédera à sa validation suivant le document type de validation joint en annexe.

Dans le cas où des compléments d'information seraient jugés nécessaires par TDF, l'Opérateur Tiers devra transmettre une nouvelle version de son document prenant en compte les remarques afin de permettre la validation du DR.

Dans le cadre du Comité de Suivi prévu à l'article 12 des Conditions Générales de Service, les Parties tiennent régulièrement à jour un planning prévisionnel des dates de remise des DR par l'Opérateur à TDF. L'Opérateur s'engage à informer dès que possible TDF en cas modification de ce planning prévisionnel.

Le planning de remise des DR devra en permettre la validation avant Mise à Disposition du Service Hébergement TNT pour le Site considéré.

1.3. Installation de la Station Radioélectrique par l'Opérateur Tiers sur le SITE

1.3.1. Travaux d'installation de la Station Radioélectrique

- ✓ L'Opérateur Tiers ne peut démarrer les travaux d'installation de sa Station Radioélectrique que lorsque :
 - le DR correspondant a été validé
 - la Mise à Disposition du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD a été prononcée et a fait l'objet de la recette et du contrôle de conformité prévu au Titre I de l'Annexe H4 de l'Offre de Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD.
- ✓ L'Opérateur Tiers procède à l'installation de ses équipements conformément aux prescriptions détaillées dans l'annexe H5 de l'Offre de Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD « Cahier des charges des travaux réalisés par le client ».
- ✓ A l'issue de ces travaux, un contrôle de conformité est effectué en présence de l'Opérateur Tiers et de TDF qui donne lieu à l'établissement d'un Procès-Verbal de contrôle de conformité (Annexe 4 - Titre II Cahier de recette et de contrôle de conformité de l'Offre d'Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD). A cette occasion TDF et l'Opérateur Tiers établissent le plan de prévention maintenance.
- ✓ En cas de non-conformité des travaux d'installation de l'Opérateur, TDF et l'Opérateur Tiers conviendront d'un délai de mise en conformité à l'issue duquel un nouveau contrôle conjoint sera réalisé par TDF et l'Opérateur Tiers.
- ✓ A l'issue de la recette, l'Opérateur Tiers fournit à TDF le Dossier des Ouvrages Exécutés ou DOE

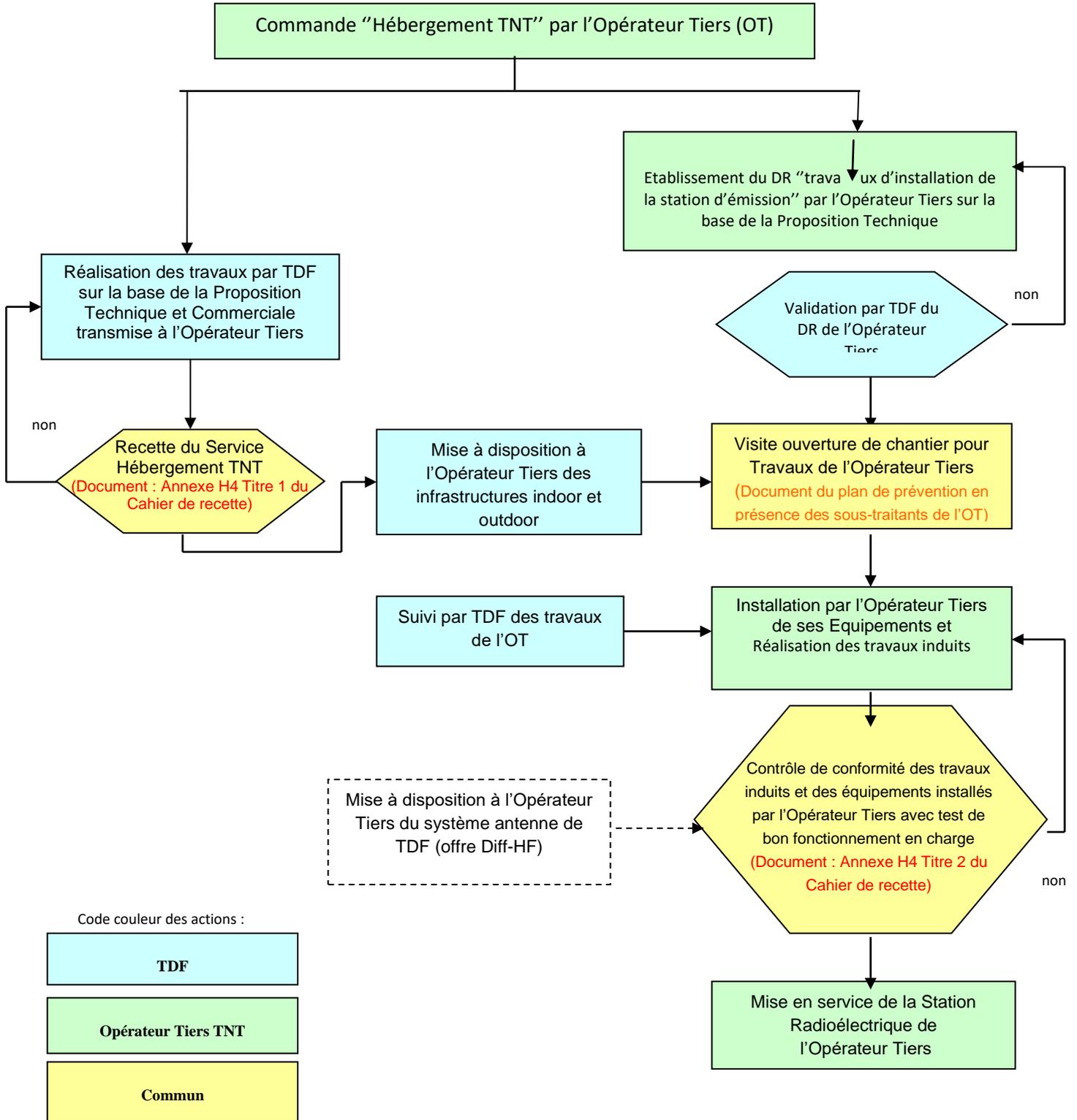
Dans le cadre du Comité de Suivi prévu dans les Conditions Générales de Service, l'Opérateur et TDF tiennent régulièrement à jour un planning des travaux de l'Opérateur et des dates prévisionnelles de contrôle de conformité. L'Opérateur Tiers s'engage à informer dès que possible TDF en cas modification de ce planning prévisionnel.

1.3.2. Dossier des Ouvrages Exécutés ou DOE

A l'issue du contrôle de conformité des équipements installés par l'Opérateur Tiers, ce dernier devra fournir à TDF un DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés).

Ce DOE comprendra l'ensemble des éléments constitutifs du DR mis à jour.

1.4. Logigramme de la procédure de recette et de Mise à Disposition du Service Hébergement TNT OM Base et Standard



Remarque :

La recette du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD et la visite d'ouverture de chantier ont lieu le même jour (visite sur site dite « n° 1 »).

Le contrôle de conformité des travaux induits et équipements de l'Opérateur Tiers a lieu le même jour que le contrôle du service DiffHF-TNT OM BASE ET STANDARD (visite sur site dite « n° 2 »).



2. Procédure de Maintenance du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD

De façon à permettre à TDF d'effectuer les opérations techniques nécessaires pour assurer le maintien, l'adaptation et l'évolution de ses équipements et infrastructures, l'Opérateur Tiers et TDF sont convenues d'appliquer la procédure ci-dessous pour l'ensemble des Sites faisant l'objet d'un Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD.

2.1. Classes d'interruptions programmées

Les classes d'interruptions programmées pour lesquelles ont été définies des procédures sont les suivantes :

- a) maintenance préventive
- b) maintenance corrective décalée,
- c) travaux.

Ces procédures fixent les règles à respecter pour interrompre, à l'initiative de TDF, la fourniture du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD.

2.1.1. Modalités d'arrêt de la station d'émission de l'Opérateur à la demande de TDF

En cas de nécessité, notamment pour les interruptions programmées prévues ci-dessus, l'Opérateur devra arrêter sa Station Radioélectrique à la demande de TDF.

2.1.2. Durée réelle des interruptions

Les interruptions programmées mises en œuvre conformément aux procédures précisées dans cette Annexe seront limitées, du point de vue de la durée, au temps nécessaire pour effectuer les opérations techniques correspondantes.

2.1.3. Positionnement du début et de la fin réelle des interruptions programmées

Pour chaque interruption programmée, TDF s'efforcera d'en faire coïncider le début et la fin selon la demande de l'Opérateur Tiers, dans la mesure où cela ne réduit pas de façon substantielle la durée possible de la coupure.

2.2. Conditions d'interruption

2.2.1. Maintenance préventive

La maintenance préventive relève selon le type d'équipement d'une planification annuelle ou pluriannuelle réalisée par les Directions Opérationnelles de TDF

Dans la mesure du possible, TDF recherchera avec les différents Clients et Opérateurs Tiers présents sur le Site le meilleur compromis.

2.2.2. Maintenance corrective décalée

La maintenance corrective décalée fait suite à la détection d'un défaut pouvant entraîner à plus ou moins court terme des difficultés dans la fourniture du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD.

La maintenance corrective décalée pourra être effectuée dès que possible suivant la détection du défaut, après en avoir informé l'Opérateur préalablement, sauf dans les cas d'urgence où l'Opérateur sera informé dans le meilleur délai au numéro de téléphone qu'il aura communiqué à TDF à cet effet.

2.2.3. Travaux

Les travaux sont les opérations d'adaptation ou de modernisation des stations de TDF, nécessitant du fait de leur nature l'interruption de la fourniture du Service Hébergement TNT sortant du cadre des opérations de maintenance préventive.

Dans la mesure du possible, TDF recherchera avec les différents clients et Opérateurs Tiers présents le meilleur compromis pour la planification de ces travaux.



3. Informations en cas de dysfonctionnement du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD

En cas de dysfonctionnement du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD détecté par TDF, l'Opérateur sera informé par TDF Contact.

Réciproquement, en cas de dysfonctionnement constaté par l'Opérateur concernant la fourniture du Service Hébergement TNT OM BASE ET STANDARD, l'Opérateur en informera TDF Contact.

TDF Contact
Avenue de la Résistance, Fort De Romainville
93260 LES LILAS
FRANCE Tél : 01 55 95 20 20



Relier partout, plus vite

TDF - SAS au capital de 166 956 512 EUR.

SIREN 342 404 399 RCS Nanterre

Siège Social

155 bis, avenue Pierre Brossolette

92120 Montrouge

France

Tel : 33(0)1 55 95 10 00



www.tdf.fr